

**CHARTE
GRAPHIQUE**
Plans numériques
Relevés

 **SORBONNE
UNIVERSITÉ**

Version 03 : 11/10/2023

**DIRECTION DU PATRIMOINE
ET DE LA LOGISTIQUE (DPL)**

**SERVICE PILOTAGE DE L'EXPLOITATION ET
DE L'INFORMATION PATRIMONIALE (SPEIP)**

18 RUE DE LA SORBONNE 75005 PARIS

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	5
1.1	Objectifs de la charte graphique	5
2	GENERALITES	5
2.1	Conditions d'utilisation de la charte graphique	6
2.2	Domaine d'application	6
2.3	Contacts	6
3	ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA CHARTE GRAPHIQUE	7
4	CARACTERISTIQUES GENERALES DES FICHIERS	8
4.1	Fichiers DWG	8
4.1.1	Structure	8
4.1.2	Unités	8
4.1.3	Cohérence spatiale	8
4.1.4	Entités de dessin	9
4.1.5	Mise en page	13
4.1.6	Calques	14
4.2	Fichiers XLS	16
4.2.1	Fichier XLS récapitulatif des surfaces du bâtiment	16
4.2.2	Fichier XLS récapitulatif des surfaces du site	16
5	ORGANISATION DES DONNEES	17
5.1	Organisation générale du patrimoine immobilier de SU	17
5.2	Codification des noms des fichiers DWG	17
5.3	Codification des noms des fichiers XLS	18
5.3.1	Fichier XLS récapitulatif des surfaces au niveau du bâtiment	18
5.3.2	Fichier XLS récapitulatif des surfaces au niveau du site	18
5.4	Codification des locaux	19
6	LIVRABLES ET CONTROLE	19
6.1	Typologie des livrables et des prestations.	19
6.2	Organisation générale des livrables	19
6.3	Informations à apporter par type de plan	20
6.3.1	Plan de situation	20
6.3.2	Plan de masse, topographique, cadastral	21
6.3.3	Plan d'héberges	21

6.3.4	Plan de nivellement d'îlot	21
6.3.5	Plans de niveau	21
6.3.6	Plans de façade	23
6.3.7	Plans de coupe	23
6.4	Contrôle	23
7	ANNEXE 1 – CODIFICATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE SORBONNE UNIVERSITE	24
7.1	Etablissements	24
7.2	Sites	25
7.3	Bâtiments	27
7.4	Zone / Aile	29
7.5	Niveau	29
7.6	Local	29

1 INTRODUCTION

Sorbonne Université met en place une base de gestion patrimoniale (documentaire et descriptive) et assure la mise à jour et l'exploitation des plans des sites dont elle est en charge pour l'exploitation, l'entretien, la rénovation et la construction.

La base de connaissance est constituée de plans, photos, documents techniques et réglementaires, état des surfaces, occupations des locaux et données descriptives du patrimoine.

L'ensemble de ces documents et informations servent de base de travail pour les différents intervenants notamment dans les opérations de restructuration ou de maintenance et d'exploitation des bâtiments.

Un soin particulier doit être apporté aux plans numériques, objets de la présente charte graphique :

- Respect des règles de format et d'organisation des informations, précisées dans le présent document,
- Fiabilité des informations (précision des données et des mesures).

1.1 Objectifs de la charte graphique

Dans le cadre du suivi des opérations immobilières et de la gestion de son patrimoine, Sorbonne Université améliore son système de gestion. Outre la collecte de l'ensemble de données attributaires et graphiques existantes sur son patrimoine bâti et non bâti, la numérisation et le transfert des données seront opérés vers un système d'information patrimonial (SIP), qui lie les données aux plans.

Le respect de la charte graphique conditionne le bon fonctionnement du SIP.

Les informations du SIP seront des éléments de base de travail pour les opérations futures, bases d'études en interne et transmis aux différents intervenants. Elles seront nécessaires également à la gestion de la maintenance du patrimoine et à son exploitation.

Il est donc indispensable que ces informations soient standardisées et homogènes.

La présente charte graphique en définit les caractéristiques.

Les objectifs de la charte graphique sont les suivants :

- Assurer une cohérence formelle de l'ensemble des plans numériques de Sorbonne Université,
- Définir le cadre à respecter par les prestataires externes en charge de la réalisation de plans:
 - les géomètres-experts, lors des relevés des sites et des bâtiments,
 - les géomètres-experts / cabinets d'architectes, lors de la mise à jour des plans préexistants en format dwg (y compris les visites de vérification de l'existant) et/ou lors de leur mise en forme pour se conformer à la présente charte graphique,
 - les géomètres-experts / cabinets d'architectes, lors de la transformation des plans préexistants en format pdf au format dwg (y compris les visites de vérification de l'existant),
- Dans le cadre des plans réalisés en interne par la Direction du Patrimoine et de la Logistique assurer une cohérence formelle et permettre la collecte des informations patrimoniales. Ceci implique, notamment:
 - l'interopérabilité avec le Système d'Information Patrimoniale (SIP) en cours de mise en place.
 - la présence d'un certain nombre d'informations relatives à la gestion de données patrimoniales.

2 GENERALITES

2.1 Conditions d'utilisation de la charte graphique

La charte graphique est un document conçu et rédigé par le Service Pilotage Exploitation et Information Patrimoniale (SPEIP) de la Direction du Patrimoine et de la Logistique (DPL) de Sorbonne Université (SU) qui est le seul à pouvoir en délivrer le contenu.

Il appartient à chacun de s'informer auprès du SPEIP des dernières versions disponibles de la charte.

La version de référence de ce document sera celle en vigueur à la date d'établissement du contrat incluant la fourniture des documents. Toutefois si une version postérieure de la Charte établie entre temps par le maître d'ouvrage s'avère d'une utilisation plus aisée il pourra être choisi de l'utiliser.

La charte graphique ainsi que ses annexes feront partie intégrante de chaque consultation avec des prestataires externes susceptibles de fournir des plans numériques.

2.2 Domaine d'application

La charte est applicable de manière générale à tous les plans d'architecture et de récolement technique, représentant les propriétés bâties et non bâties relatives à la création, la modification et la réhabilitation de bâtiments, livrés à Sorbonne Université. Elle s'applique également à tout plan réalisé dans le cas des relevés exhaustifs ou partiels.

Le respect des prescriptions qu'elle contient est dû par :

- Les prestataires établissant des documents graphiques (géomètres, architectes, B.E.T, ...).
- Les services internes de SU.

Le suivi de ces prescriptions est assuré directement par le maître d'ouvrage, et plus particulièrement par le SPEIP.

Suivant leur nature, les plans sont réceptionnés par le SPEIP qui, après contrôle, sont transmis pour exploitation par les services concernés : le chargé d'opération, le gestionnaire du site, la direction du bâtiment et logistique de la faculté, le service prévention.

2.3 Contacts

Les cas particuliers d'usage de la présente charte ainsi que les problèmes liés son application pourront être abordés avec le SPEIP de la Direction du Patrimoine et de la Logistique (DPL) de Sorbonne Université. via d'adresse suivante : DPL-Infopat@admp6.jussieu.fr.

3 ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA CHARTE GRAPHIQUE

La charte graphique est composée :

- Du **présent document** décrivant les différentes prescriptions : CHG_SU_v03_22032023.pdf
- Des fichiers informatiques support décrivant le formalisme des livrables qui doit être respecté:
 - deux **fichiers gabarits .dwt** contenant les paramètres et conventions à respecter par les fichiers .dwg qui feront partie des livrables :
 - pour les plans de masse - MAS_GAB_CHG_SU_v03_22032023.dwt,
 - pour les plans de niveau - NIV_GAB_CHG_SU_v03_22032023.dwt.

Nota: des fichiers contenant des propositions de différents états de calque (.las) et styles de tracé (.ctb) sont apportés, ainsi que des fichiers des palettes d'outils utilisées (.xtp) et un fichier gabarit de tableau d'extraction de données (.dxe) pour les plans de niveau.

- deux **fichiers .dwg** exemple:
 - pour les plans de masse - exemple_MAS_CHG_SU_v03_22032023.dwg
 - pour les plans de niveau - exemple_NIV_CHG_SU_v03_22032023.dwg
- deux **fichiers xls** précisant la **liste des calques** à intégrer pour chaque type de plan, ainsi que leur contenu, propriétés et les caractéristiques des éléments à intégrer dans chaque calque :
 - plans de masse - MAS_LISTECALQUES_CHG_SU_v03_22032023.xls,
 - plans de niveau - NIV_LISTECALQUES_CHG_SU_v03_22032023.xls.
- deux **fichiers xls** contenant des **modèles des tableaux récapitulatifs** de différentes surfaces à utiliser :
 - au niveau du site - SITE_SURF_CHG_SU_v03_22032023.xls,
 - au niveau du bâtiment – BAT_SURF_CHG_SU_v03_22032023.xls.
- trois fichiers pdf contenant les informations nécessaires au calcul des surfaces de l'Etat :
 - Surfaces_Etat_Fevrier_2023.pdf - tableau récapitulatif de la **typologie des surfaces de l'Etat**.
 - 2023-02-08 Circulaire n° 6392-SG 08 02 2023 - surfaces et occupations.pdf – Il contient notamment la **définition de SBA (Surface de Bureaux Aménageable)**.
 - Surfaces_Etat_Nov_2018.pdf - Il contient notamment la **définition de SUB (Surface Utile Brute)**.

4 CARACTERISTIQUES GENERALES DES FICHIERS

Comme indiqué au chapitre 6 Livrables et contrôle, les livrables seront au format dwg (pour les plans) et/ou xls (pour les tableaux récapitulatifs de surfaces).

Il est du devoir du fournisseur de données de s'assurer que tous les supports remis sont libres de virus et autres programmes malveillants.

Tous les supports devront être contrôlés à l'aide d'un programme antivirus adapté et à jour.

La compression des données est admise uniquement au format .ZIP

4.1 Fichiers DWG

4.1.1 Structure

- Format

Les fichiers seront produits pour un environnement PC, au format dwg. Ils seront réalisés en version AUTOCAD 2018 maximum.

- Nombre de plans par fichier

Chaque fichier ne contiendra qu'un seul niveau, coupe, façade, plan de situation ou plan de masse.

Il n'y a pas de contrainte concernant les plans d'héberges, les plans d'ilot et les plans de détail.

- Qualité des fichiers

Les fichiers devront être préalablement nettoyés, purgés et contrôlés par les prestataires.

4.1.2 Unités

Les plans réalisés devront respecter le paramétrage du fichier gabarit à savoir, l'échelle avec le rapport 1 unité graphique = 1 mètre.

Les unités sont décimales avec une précision de 2 décimales.

L'unité d'angle est le degré décimal avec une précision de 2 décimales dans le sens antihoraire.

Les cotations seront exprimées en unité mètre avec deux décimales pour les longueurs et en mètre carré avec 2 décimales pour les surfaces.

Une échelle graphique (règle graduée), à l'échelle 1 sera représentée dans l'espace objet sur le calque "_CC_ORI_DES", garantissant la permanence d'un repère d'échelle quel que soit le zoom de présentation et le mode d'impression.

L'échelle à laquelle ces fichiers seront tracés doit être définie par le zoom des fenêtres de présentation en espace papier.

La variable MEASUREMENT doit être égale à 1 (métrique) et non 0 (anglo-saxon).

4.1.3 Cohérence spatiale

- Origine, système de coordonnées
 - **Plans de masse. Altimétrie.** - Le nivellement sera rattaché au NGF-IGN69 ou NVP pour les sites parisiens. Dans ce cas, sera fourni un tableau de correspondance entre les deux nivellements)
 - **Plans de niveau. Altimétrie.** - Pour faire le lien entre l'altimétrie générale du site et l'altimétrie intérieure de chaque bâtiment, sur le plan de masse sera positionnée la cote

altimétrique NGF-IGN69 du seuil de leur entrée principale piétonne.

Ce point sera le niveau de référence ± 0.00 qui servira d'origine pour toute cote altimétrique à l'intérieur du bâtiment.

- **Plans de masse. Planimétrie. Géo référencement** - Les plans de masse plans devront être géo-référencés pour pouvoir être éventuellement transposés dans un SIG sans manipulation de re-projection.

Le système de coordonnées à utiliser sera le système géodésique RGF93. La Conique Conforme variant en fonction de la région où le site est localisé, il faudra appliquer :

- sites de l'Île de France et l'Observatoire Océanologique de Roscoff - CC49
- sites de l'Observatoire Océanologique de Villefranche sur Mer - CC44
- sites de l'Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer - CC43

Les représentations graphiques des plans de masse devront prendre leur origine aux coordonnées $x=0$; $y=0$; $z=0$ du SCG (Système de Coordonnées General). Ce repère sera placé, au milieu de l'accès principal des piétons au site.

- **Plans de niveau. Planimétrie.** Les représentations graphiques des niveaux devront prendre leur origine aux coordonnées $x=0$; $y=0$; $z=0$ du SCG (Système de Coordonnées General). Ce repère sera placé, à l'angle inférieur gauche du plan du RDC du bâtiment (la façade contenant l'accès principal au bâtiment sera celle qui doit figurer sur le plan le plus en bas).

Les origines des plans de masse et des plans de niveau seront mis en évidence au moyen d'un symbole, dénommé "Origine", placé dans le calque "_CC_ORI_DES", dans l'espace OBJET.

- Orientation

Les plans seront tous orientés dans la même direction :

- **Plans de masse** – L'axe des Y sera parallèle à la direction du Nord.
- **Plans de niveau** - La façade contenant l'accès principal au bâtiment devra être positionnée, dans l'espace objet, parallèlement à l'axe des X, en bas du plan.

Un symbole "Nord" sera placé dans le calque "_CC_ORI_DES" dans l'espace OBJET.

4.1.4 Entités de dessin

- Entités graphiques

Les multi lignes, les solides 2D et les objets 3D ne seront pas utilisés.

Les seuls objets DAO autorisés seront : ligne, polyligne, point, cercle, arc, texte, mtexte, cotation, hachure, bloc, attribut.

Pour tous les objets, la couleur, le type de ligne, l'échelles du type de ligne, la transparence, l'épaisseur: "DU CALQUE".

Les épaisseurs de lignes devront être désactivées avant l'enregistrement (largeur nulle à l'écran).

Chaque élément de construction en section doit être représenté par un contour fermé (polyligne).

Toute entité graphique sera située dans le plan horizontal d'altitude $Z = 0$ (toutes les entités sont impérativement des entités 2D), à l'exception des semis points et des courbes de niveau de relevés topographiques.

Chaque objet DAO doit être placé sur le calque approprié (cf. fichiers support "

MAS_LISTECALQUES_CHG_SU_v03_22032023.xls " et " NIV_LISTECALQUES_CHG_SU_v03_22032023.xls ").

Il n'y aura aucune entité sur le calque 0 et le calque DefPoint.

Hormis les entités composant les cartouches, il n'en y aura aucune sur l'espace papier.

- Utilisation des références externes (XREF) et objets OLE - L'utilisation des références externes et des objets OLE est interdite dans le rendu final. Si des Xréf sont utilisés, ils devront être intégrés dans le plan.
- Blocs

Les objets suivants devront être représentés par des blocs :

- portes, fenêtres, porte-fenêtre, etc.
- équipements techniques (appareils de chauffage, bloc secours, plomberie sanitaires, etc).

Autant que possible, les objets devront être représentés par des blocs paramétriques.

Les blocs seront toujours de premier niveau, pas d'imbrication de blocs dans des blocs.

Les blocs créés seront toujours créés dans le calque 0 en propriétés de couleur "DUCALQUE" et à l'échelle 1. Ils sont insérés directement sur leur calque de destination, avec un facteur d'échelle égal à 1 et prennent la couleur "DUCALQUE".

Le point d'insertion du bloc doit se situer dans les limites du bloc.

La fonction « décomposer » est interdite.

Les blocs multi-couches sont interdits.

Des modèles de blocs sont proposés dans le fichier gabarit.

- Hachures et trames

Chaque polyligne fermée devra être hachurée individuellement : les groupes de hachures ne sont pas autorisés.

Elles seront toujours placées dans des calques spécifiques (se terminant par _HAC) de manière à pouvoir être rendues isolément invisibles.

L'espacement des hachures sera pris suffisamment large pour garder une bonne lisibilité au plan quelle que soit l'échelle de tracé choisie.

Elles seront choisies parmi les standards d'AutoCAD.

En aucun cas les hachures ne doivent être décomposées.

- Cotations

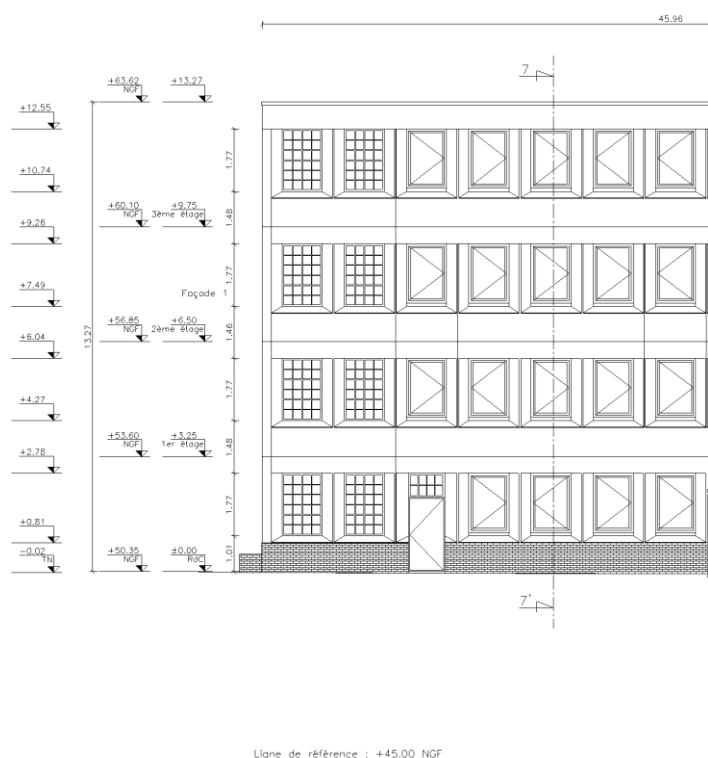
C'est la commande COTE d'AutoCAD qui doit être utilisée. Il est interdit de créer une cote avec des lignes et du texte.

Les côtes sont associatives et non décomposées.

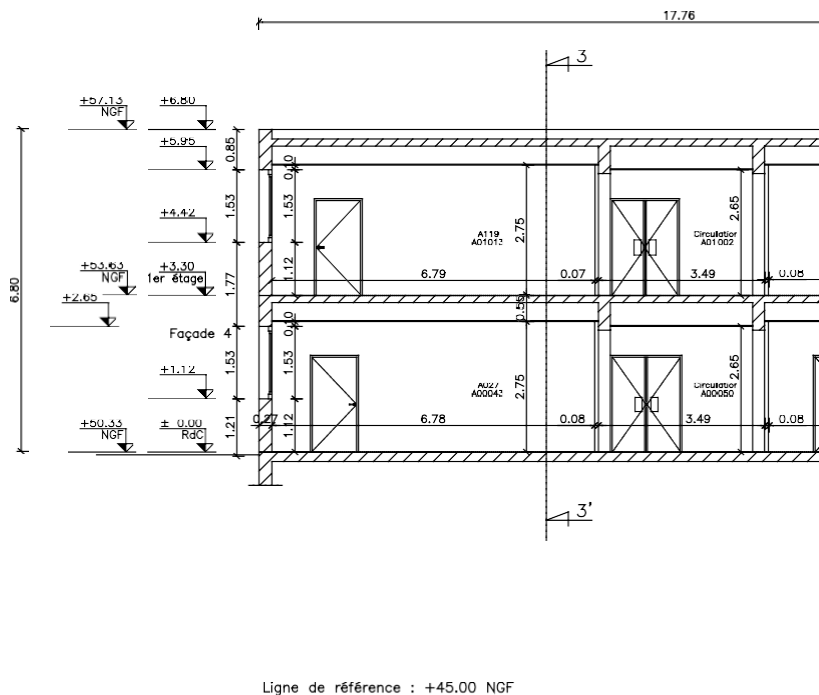
Elles doivent être dans un calque spécifique (cf fichiers support " MAS_LISTECALQUES_CHG_v03_22032023.xls " et " NIV_LISTECALQUES_CHG_SU_v03_22032023.xls ").*

Des modèles de cotes sont fournis dans le fichier gabarit.

Les cotations doivent respecter les principes schématisés sur les croquis suivants, devant être cotées :



Cotes de principe pour un plan de façade



Cotes de principe pour un plan de coupe

- Texte

Les polices de caractère autorisées sont les polices standards AutoCAD. Les polices Windows (truetype)

sont acceptées pour les cartouches et pour les indications principales sur les plans de masse.

Nonobstant, l'utilisation des polices préconisées par SU est recommandée : Arial Regular, Arial Bold, Arial Italic, Arial Bold Italic.

Les textes seront écrits avec des angles de 0° ou 90° le plus souvent, sauf cas particuliers (noms des rues dans les plans masses par exemple).

Les textes ne seront pas décomposés.

- Couleurs

Les entités doivent toujours être en couleur "DU CALQUE", celui-ci défini dans les fichiers gabarit joints.

La propriété de couleur, déterminée ainsi par le calque, définit l'épaisseur de trait au tracé selon les fichiers ctb joints.

- Saisie des polygones de contours de pièces, de surfaces d'aires

Une attention toute particulière devra être apportée à ces objets car les données seront utilisées par la suite par l'outil de gestion du patrimoine (SIP).

Les contours de surfaces représentant une pièce ou une aire, par exemple, doivent être constitués d'une seule polygône fermée.

Une polygône ne doit en aucun cas présenter d'intersection avec elle-même. Il ne doit pas exister de croisement de segments de la polygône (pas de "pliure" du polygône).

4.1.5 Mise en page

Chaque fichier gabarit dwt fourni en annexe contient des modèles de présentations dans les formats standards A4, A3, A2, A1 et A0 ; avec leur cartouche.

L'espace objet du fichier doit être enregistré en zoom étendu et sauvegardé en valeurs par défaut DuCalque.

Chaque fichier sera mis en page exclusivement dans l'espace papier.

Le zoom dans les fenêtres de présentation doit être verrouillé.

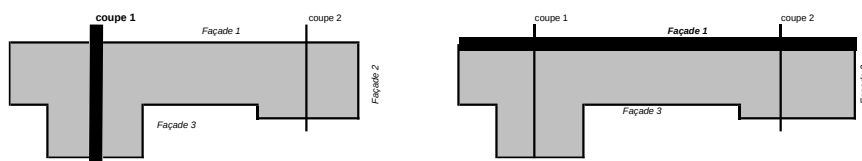
En général :

- pour les plans de masse, niveau, coupe et façade, chaque présentation ne comptera qu'une seule fenêtre de présentation,
- pour le reste des plans (plans d'héberges, les plans d'ilot et les plans de détail), aucune limitation.

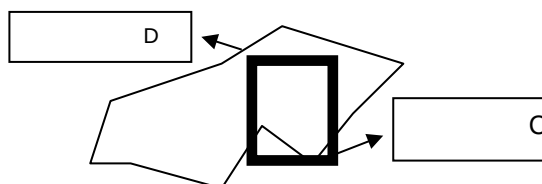
En dehors des cartouches et du cadre, un plan de repérage (des coupes, des façades, des ailes, des zones) est le seul élément admis dans les présentations (calque: `_CC_PRE_REP`)

A titre d'exemple :

Repérage des coupes et des façades dans le cartouche à partir d'un plan du bâti simplifié, selon le principe suivant:



Repérage du secteur ou bâtiment dans le cartouche selon principe suivant :



Chaque présentation comportera qu'un seul cartouche.

Le cartouche devra être placé dans l'espace papier et pas dans l'espace objet.

Les légendes devront être insérées dans l'espace objet, sur les calques indiqués dans les fichiers support concernant les listes de calques.

4.1.6 Calques

- Principe général d'organisation

La structuration interne des fichiers dwg portera essentiellement sur l'organisation des informations sur différents calques selon la nature des éléments représentés.

Cette structuration est détaillée dans les fichiers " MAS_LISTECALQUES_CHG_SU_v03_22032023.xls " et " NIV_LISTECALQUES_CHG_SU_v03_22032023.xls". Y sont définis les calques qui devront apparaître dans les fichiers dwg, leurs noms ainsi que le type d'informations qu'ils devront contenir.

Ces listes a priori exhaustives ne sont toutefois pas fermées : il peut être créé un calque supplémentaire dont la dénomination obéira alors à la règle de codification explicitée ci-après. Toute création de nouveau calque devra être validée par le SPEIP.

Les calques sont inclus par ailleurs dans le fichier gabarit de chaque type de plan.

Type de plan	Fichier gabarit (dwt)	Liste de calques (xls)
Plan situation	sans objet	sans objet
Plan masse	MAS_GAB_CHG_SU_v03_22032023	MAS_LISTECALQUES_CHG_SU_v03_22032023
Plan héberges	sans objet	sans objet
Plan d'îlot	sans objet	sans objet
Plans niveau	NIV_GAB_CHG_SU_v03_22032023	NIV_LISTECALQUES_CHG_SU_v03_22032023
Plans façade	sans objet	sans objet
Plans coupe	sans objet	sans objet
Plans détail	sans objet	sans objet

Le code du local devra être inclus dans la polyligne fermée surface du local (SLO). Il ne devra y avoir qu'un seul code local à l'intérieur d'une polyligne SLO.

- Normalisation et dénomination

Chaque calque sera doté d'un nom unique codifié de façon à :

- signifier la nature des informations qu'il contient,
- permettre l'insertion de calques d'un fichier dans un autre sans conflit.

La codification est structurée en "champs", selon la décomposition suivante :
[domaine]_[nature]_[contenu]

- **[domaine]** : 3 caractères; il permet d'identifier le domaine auquel appartient le contenu du calque :

LAR – calque concernant les lots architecturaux,
 LTB - calque concernant les lots techniques bâtiment,
 LTS - calque concernant les lots techniques scientifiques
 SUR - calque concernant les différentes surfaces,
 _CA - calque concernant la caractérisation des locaux,
 RIS - calque concernant les risques liés à l'activité exercée dans les locaux.

- **[nature]** : 3 caractères; il permet de spécifier le type d'élément contenu dans le calque.
 Par exemple :

CLO - cloisons
 CFO - courants forts,
 SDP - surface de plancher,
 AF2 - 2ème affectation (occupant) du local,
 (...)

- **[contenu]** : 3 caractères; ; il permet de spécifier le format de l'information contenue dans le calque. Par exemple :

DES: polylignes, lignes,
 HAC : hachures,
 TEX : textes,
 COT : cotations,
 (...)

Dans le gestionnaire des propriétés des calques, la colonne description peut être utilisée pour compléter la description du contenu des calques.

- Calques complémentaires à tous les lots

Certains calques (dont leurs codifications commencent par _CC) ne peuvent pas être assignés qu'à un seul domaine, par exemple :

- les présentations - calques d'espace papier réunissant les éléments de présentation (cadre, cartouche, notas...) déclinés pour les différentes présentations,
- l'orientation - calques d'espace objet réunissant les éléments d'orientation (nord, échelle, légende...) déclinés pour les différentes présentations,
- les textes d'ensemble,
- les hachures d'ensemble,
- les cotations extérieures et intérieures de l'ensemble,
- les éléments en projection vus et non vus,
- les axes de structure.

- Plans de niveau - Calques concernant les surfaces légales et les surfaces de l'Etat (_SL)

Les surfaces apparaissant sur les tableaux récapitulatifs des surfaces (voir chapitre 4.2.1.) devront être calculées à partir des polylignes figurant sur les calques suivants :

- _SL_EMP_DES – Emprise au sol
- _SL_SHB_DES – SHOB
- _SL_SHN_DES – SHON

- _SL_SDP_DES – Surface de Plancher
 - _SL_SUB_DES – Surface Utile Brute
 - _SL_SBA_DES – Surface de Bureaux Aménageable
 - _SL_SLO_DES – Surface du Local
 - _SL_STR_DES – Surface des Trémies
- Plans de masse - Calques concernant les surfaces caractéristiques du site (_SC)

Les surfaces apparaissant sur les tableaux récapitulatifs des surfaces (voir chapitre 4.2.2.) devront être calculées à partir des polygones figurant sur les calques suivants :

- _SC_PER_SUR – Surface du périmètre clôturé.
- _SC_EMP_SUR – Surfaces des emprises au sol des bâtiments,
- _SC_CHA_SUR – Surfaces des chaussées à l'intérieur du site,
- _SC_TRO_SUR – Surfaces des trottoirs à l'intérieur du site en dur,
- _SC_PIE_SUR – Surfaces des cheminements piétons à l'intérieur du site,
- _SC_VEG_SUR – Surfaces des aménagements végétaux, ...
- _SC_EAU_SUR – Surfaces des étangs, cours d'eau, rivières, ...
- _SC_SNT_SUR – Surfaces non traitées,
- _SC_AUT_SUR – Surfaces autres,

4.2 Fichiers XLS

Les différentes surfaces concernant les bâtiments et les sites seront renseignées dans des tableaux récapitulatifs format Excel 2016 maximum.

4.2.1 Fichier XLS récapitulatif des surfaces du bâtiment

En suivant le modèle de tableau annexe à cette charte graphique (BAT_SURF_CHG_SU_v03_22032023.xls), un onglet " BATIMENT " devra être rempli pour chaque bâtiment du site.

La nomenclature de cet onglet correspond au code bâtiment indiqué dans l'annexe 1; les codes niveau, bâtiment et site qui y apparaissent seront aussi ceux indiqués dans l'annexe 1.

L'onglet " BATIMENT " permet de calculer, par niveau, les surfaces : SHOB, SHON, SDP, SUB, SBA et SLO de chaque bâtiment et, aussi, de déterminer certaines surfaces spécifiques demandés par le RT-ESR.

Par ailleurs, un onglet « LOCAUX » devra également être renseigné. Celui-ci recensera l'ensemble des locaux avec un certain nombre de caractéristiques : Code site, Code bâtiment, Code Niveau, Code aile ou zone du bâtiment (si nécessaire), Code local, Nom usuel du local sur le terrain, Usage, Typologie, Type de surface : circulation/logement/local/local dont HSP < 1,80 m, Surface (en m²), hauteur sous plafond, Hauteur sous faux plafond, affectation, ...

Cet onglet est constitué à partir d'un export du tableau d'extraction de données qui figure sur le calque _CA_TAB_TEX, ce dernier est constitué à partir des données existant dans les étiquettes de chaque local.

4.2.2 Fichier XLS récapitulatif des surfaces du site

En suivant le modèle de tableau annexe à cette charte graphique (SITE_SURF_CHG_SU_v03_22032023.xls), trois onglets devront être remplis :

- à partir des calques des surfaces du bâtiment, l'onglet " RECAP BATS " permet de répertorier par bâtiment les surfaces : SHOB, SHON, SDP, SUB, SUN et SLO, ainsi que de calculer leur totaux pour l'ensemble du site; les emprises au sol par bâtiment doivent y être indiquées.
- l'onglet " RECAP PARCELLES " permet de répertorier les parcelles cadastrales du site ainsi que de totaliser leurs contenances cadastrales,
- l'onglet " RECAP MASSE " montre les principales surfaces pouvant être calculées à partir du plan de masse du site. Notas :
 - la cellule correspondant à la surface des parcelles cadastrales sera remplie grâce à

- l'onglet " RECAP PARCELLES ",
- la cellule correspondant à la surface des emprises au sol sera remplie grâce à l'onglet " RECAP BATS ",

Les codes niveau, bâtiment et site qu'y apparaissent seront ceux indiqués dans l'annexe 1.

5 ORGANISATION DES DONNEES

5.1 Organisation générale du patrimoine immobilier de SU

Le patrimoine immobilier de Sorbonne Université est réparti en 3 facultés et le niveau interfacultaire :

- Faculté de Lettres
- Faculté de Sciences et Ingénierie
- Faculté de Santé
- Niveau Inter Facultaire

Il est modélisé selon l'arborescence suivante:

FACULTE / ETABLISSEMENT (unité fonctionnelle) / SITE / BATIMENT / ZONE (AILE) / NIVEAU / LOCAL

Chaque élément de l'arborescence est identifié par un code unique.

Voir en Annexe 1 la codification du patrimoine (facultés, sites, bâtiments).

5.2 Codification des noms des fichiers DWG

Afin de pouvoir facilement identifier le contenu d'un fichier, les noms de fichiers devront respecter une syntaxe. (les codes sont ceux figurant à l'annexe 1.):

- Plan de Situation

code SITE_PDS_code DATE_code INDICE_complément (si besoin)

- Plan de Masse

code SITE_PDM_code DATE_code INDICE_complément (si besoin)

- Plans de Niveau

code BATIMENT_code NIVEAU_code DATE_code INDICE_complément (si besoin)

- Plans de Coupe

code BATIMENT_code COUPE_code DATE_code INDICE_complément (si besoin)

- Plans de Façade

code BATIMENT_code FACADE_code DATE_code INDICE_complément (si besoin)

Voici les codes correspondants :

- **Code BATIMENT** – cf. annexe 1 Organisation générale du patrimoine immobilier de SU.

- **Code NIVEAU** – Code sur 3 caractères en suivant chapitre 7.5
- **Code DATE** – Code format AAMMJJ.
- **Code INDICE** - Code composé de 2 chiffres entre 00 et 99.
- **Code SITE** – cf. 4.1. Organisation générale du patrimoine immobilier de SU
- **Code COUPE** – Code sur 3 caractères en suivant la structure suivante :

Coupe AA – CAA

Coupe BB – CBB

....

- **Code FACADE** – Code en suivant la structure suivante :

Façade 01 – F01

Façade 02 – F02

Façade 03 – F03

....

Quelques exemples :

- IMV3_BARR_N02_20210301_01

Plan du 2eme étage du bâtiment Résidence Jules Barrois, datant du 1 mars 2021, indice 01

- CSC1_PDM_20220829_01

Plan de masse du site CSC1 (Campus Saint-Cyr l'Ecole), datant du 29 d'aout de 2022

- IEH1_HISP_CBB_20190512

Plan de coupe BB du bâtiment Institut d'Etudes Hispaniques, datant du 12 mai 2019.

Cas des bâtiments complexes.

Pour les plans d'étage, de coupe et de façade, on ajoutera après le code NIVEAU, un autre code à 3 caractères à définir par le SPEIP :

code BATIMENT_code NIVEAU_ **code a definir**_code DATE_code INDICE_complément (si besoin)

Exemple:

- IEH1_HISP_N01_ZB1_20190512

Plan du 1^{er} étage du bâtiment Institut d'Etudes Hispaniques, zone B01, datant du 12 mai 2019

5.3 Codification des noms des fichiers XLS

5.3.1 Fichier XLS récapitulatif des surfaces au niveau du bâtiment

Code Bâtiment_SUR_aaaamm_description libre

- Code BATIMENT – cf. Annexe 1. Organisation générale du patrimoine immobilier de SU.

Exemple :

COR1_CORD_SUR_202210_description libre

5.3.2 Fichier XLS récapitulatif des surfaces au niveau du site

Code Site_SUR_aaaamm_description libre

- Code SITE – cf. Annexe 1 Organisation générale du patrimoine immobilier de SU.

Exemple :

COR1_SUR_202210_description libre

5.4 Codification des locaux

La codification des différents locaux de chaque étage sera à valider avec le SPEIP: code à 3 chiffres du 001 au 999.

Ainsi, tout local dépendant du patrimoine immobilier de SU sera identifiable par un code qui lui sera unique:

code BATIMENT_code NIVEAU_code LOCAL

Dans le cas des bâtiments complexes:

code BATIMENT_code NIVEAU_code a definir_code LOCAL

Le code à définir représenterait l'aile du bâtiment ou la zone concernée qui permet de préciser la localisation sur le niveau

6 LIVRABLES ET CONTROLE

6.1 Typologie des livrables et des prestations.

Les livrables à rendre par les prestataires externes seront définis par les stipulations des marchés de prestation de services.

Des fichiers dwg et des fichiers xls seront à livrer dans les cas suivants :

- lors des relevés des sites et des bâtiments, par des géomètres-experts,
- lors de la mise à jour des plans préexistants en format dwg (y compris les visites de vérification de l'existant) et/ou lors de leur mise en forme pour se conformer à la présente charte graphique, par des géomètres-experts / cabinets d'architectes,
- lors de la transformation des plans préexistants en format pdf au format dwg (y compris les visites de vérification de l'existant), par des géomètres-experts / cabinets d'architectes,

Nota : des plans cadastraux en format pdf pourront éventuellement être demandés en fonction des stipulations du marché de services.

La présente charte ne concerne que deux types de livrables :

- plans, en format dwg,
- tableaux récapitulatifs des surfaces, en format xls (voir fichiers support joints à la charte).

Les caractéristiques des fichiers dwg et xls sont définies dans le chapitre 4.- Caractéristiques Générales des Fichiers.

6.2 Organisation générale des livrables

Par souci de cohérence avec l'arborescence interne des documents du SPEIP, en fonction de la nature de la prestation, les fichiers (dwg et/ou xls) devront être classés dans un ou plusieurs des dossiers et sous-dossiers suivants :

- Dossier "SITE"
 - sous-Dossier " SUR " (surfaces) – un seul fichier xls (à partir du modèle annexe SITE_SURF_CHG_SU_v03_22032023),

- sous-Dossier " SIT " (plan de situation) - un seul fichier dwg,
 - sous-Dossier " MAS " (plan de masse / topographique / cadastrale) – un seul fichier dwg,
 - sous-Dossier " RES " (plan réseaux VRD) – un seul fichier dwg,
 - sous-Dossier " HEB " (plan des héberges) - un seul fichier dwg,
 - sous-Dossier " ILO " (plan d'îlot) - un seul fichier dwg,
 - sous-Dossier " CAD " (plans cadastraux) – autant de fichiers pdf que parcelles.
- Dossier "BATIMENT"
 - sous-Dossier " SUR " (surfaces) – un seul fichier xls (a partir du modèle annexe BAT_SURF_CHG_SU_v03_22032023),
 - sous-Dossier " NIV " (plans de niveau) - un seul fichier dwg par étage (le plan de toiture étant considéré comme plan d'étage),
 - sous-Dossier " COU " (plans de coupe) – un seul fichier dwg par coupe,
 - sous-Dossier " FAC " (plans de façade) – un seul fichier dwg par façade,
 - sous-Dossier " TEC " (plans lots techniques) – un seul fichier dwg par lot technique,
 - sous-Dossier " DET " (plans de détail) – nombre non limité de fichiers dwg.

Nota : il y aura autant de sous-dossiers "BATIMENT" que de bâtiments.

6.3 Informations à apporter par type de plan

Les informations indiquées ci-dessous pourront être détaillées ou complétées par la commande et le contexte de la réalisation des plans et éventuellement précisées lors de la réunion de cadrage.

Comme indiqué dans le chapitre 4.1.5. – Mise en page, l'utilisation des présentations et des cartouches fournies sera obligatoire dans le cadre des suivantes missions type :

- lors des relevés des sites et des bâtiments, par des géomètres-experts,
- lors de la mise à jour des plans préexistants en format dwg (y compris les visites de vérification de l'existant) et/ou lors de leur mise en forme pour se conformer à la présente charte graphique, par des géomètres-experts / cabinets d'architectes,
- lors de la transformation des plans préexistants en format pdf au format dwg (y compris les visites de vérification de l'existant), par des géomètres-experts / cabinets d'architectes,

6.3.1 Plan de situation

Concernant les plans de situation, aucun gabarit n'est fourni ni aucune liste de calques n'est imposée. Cependant, certaines consignes sont à respecter.

Le fond du plan de situation pourra être :

- un plan de quartier ou de ville en format PDF,
- une photographie aérienne en format JPEG,
- une superposition de plusieurs de ces éléments, chacun étant alors placé sur un calque distinct.

Le site sera mis en évidence, de même que les informations principales participant au repérage ; celles-ci devront être placées sur un calque spécifique et distinct :

- le contour de l'emprise du site sera représenté par des polygones,

- la surface de l'emprise sera hachurée,
- les informations "texte" (identification des bâtiments, quartier, ville, ...),
- le symbole d'orientation du Nord et l'échelle graphique, ...

6.3.2 Plan de masse, topographique, cadastral

Concernant les plans de masse, la liste de calques à utiliser se trouve dans le fichier "MAS_LISTECALQUES_CHG_SU_v03_22032023.xls"; le gabarit à utiliser est le "MAS_GAB_CHG_SU_v03_22032023.dwg".

Les informations portées sur les fichiers masse seront :

- les limites du site,
- l'environnement proche du site, limites de voirie, arbres, éléments particuliers pertinents,
- les accès principaux,
- le nom des rues et les numéros,
- les emprises de tous les bâtiments, installations,
- la numérotation des bâtiments, tel que défini lors de la réunion de cadrage et homogène sur l'ensemble du dossier (masse, bâtiments),
- les cotes de niveaux des seuils, fils d'eau et bordures,
- les espaces extérieurs, circulations, surfaces plantées ou asphaltées,
- la nature du sol des espaces extérieurs,
- les éventuels éléments remarquables du site : végétation, monument, ...
- toutes les indications d'identification des objets nécessaires.

Auxquelles seront ajoutées :

- les données de nivellement et de topographie,
- les parcelles cadastrales constitutives du site,
- les parcelles cadastrales attenantes aux limites du site,
- les informations complémentaires relatives aux accès,
- les éléments relatifs aux réseaux extérieurs (eau, gaz, électricité, assainissement, telecom,) pour les informations suivantes : accès au site, raccords aux bâtiments, point de coupure, réseau primaire,
- les éléments concernant les chaufferies et leurs réseaux de distribution principale,
- les éléments concernant la sécurité des bâtiments : issue de secours avec indications du nombre d'unités de passage, les voies d'accès pompiers.

Une attention toute particulière devra être apportée à la représentation d'un certain nombre d'éléments qui seront par la suite destinés à la gestion de données patrimoniales, en particulier les Surfaces Caractéristiques du site _SC (cf. chapitre 4.1.6.)

6.3.3 Plan d'héberges

Concernant les plans d'héberges, aucun gabarit n'est fourni ni aucune liste de calques n'est imposée. Cependant, certaines consignes sont à respecter.

Les héberges seront regroupées, par orientations principales de limites séparatives, les points caractéristiques étant repérés par des lettres.

Un plan masse accompagnera le dessin des héberges, y seront repris les repères ci-dessus.

6.3.4 Plan de nivellement d'ilot

Aucun gabarit n'est fourni ni aucune liste de calques n'est imposée.

6.3.5 Plans de niveau

Concernant les plans de niveau, la liste de calques à utiliser se trouve dans le fichier "

NIV_LISTECALQUES_DPL_SU_v03_22032023.xls "; d'ailleurs, le gabarit à utiliser est le " NIV_GAB_CHG_SU_v03_22032023.dwg".

Les informations portées sur le fichier seront de la nature suivante :

- Relatives aux lots architecturaux,
 - Structure
 - Cloisonnements
 - Circulations verticales (rampes, escaliers, ascenseurs, monte-charge...)
 - Les éléments d'identification des locaux et surfaces
 - ...
- Relatives aux installations techniques du bâtiment,
 - Aménagement immobilier (muret, estrade, paillasse...)
 - Equipements (sanitaires, chauffage...)
 - Trémies et gaines
 - Faux-plafond
 - Sécurité Incendie (extincteur, bris de glace...)
 - Menuiseries
 - ...
- Relatives aux lots techniques scientifiques,

Une attention toute particulière devra être apportée à la représentation d'un certain nombre d'éléments qui seront par la suite destinés à la gestion de données patrimoniales, en particulier les surfaces et les locaux:

- Les Surfaces Légales et aux Surfaces de l'Etat (_SL):
 - surfaces légales : Emprise au Sol, SHOB, SHON et SDP,
 - surfaces de l'Etat : Surface Utile Brute (SUB) et SBA (surface de bureaux aménageable) leurs définitions et modes de calcul sont explicités dans le fichiers de support annexes cités dans la page 7 du présent document.
 - surface du local (SLO): surface utile ou surface au sol (sans tenir compte de la destination du local ni de son hauteur sous-plafond et déduction faite des trémies).
- La caractérisation des locaux (_CA),
 - code (chaque local de chaque étage comptera un code composé par 3 chiffres du 001 au 999),
 - nom usuel du local
 - usage (fonction à laquelle un local est destiné),
 - typologie du local pour l'Etat (voir les fichiers de support annexes)
 - nombre de positions de travail (définition de position de travail: "emplacement ou l'agent dispose d'une connectivité filiaire ou non), d'un éclairage et d'une assise lui offrant des conditions de confort, d'ergonomie et de sécurité permettant d'y travailler au moins une demi-journée en continu) ",
 - affectation (pole / service / unité occupant un local),
- Les risques existant dans les locaux.

Concernant les trois derniers, à minima, les calques qui devront être utilisés sont :

- _SL_SLO_DES - surface du local,
- _SL_STR_DES - surface des trémies,
- _CA_COL_TEX - code du local

De manière générale, les règles énoncées concernant la "saisie des polygones de contours de surface et d'aires" du paragraphe 4.1.4 devront absolument être respectées.

Le point d'insertion du code du local devra être inclus dans la polyligne fermée surface du local (SLO). Il ne devra y avoir qu'un seul code local à l'intérieur d'une polyligne SLO.

Nota : le plan de toiture est considéré comme un plan de niveau.

6.3.6 Plans de façade

Aucun gabarit n'est fourni ni aucune liste de calques n'est imposée. Cependant, certaines consignes sont à respecter :

- existence d'un plan de repérage des façades (situé dans un calque spécifique),
- les différents éléments composant les façades (portes, fenêtres, volets, cheminées, garde-corps, ...) doivent être situés dans des calques distincts ; leurs matériaux (enduit, brique, bois, ...) et leurs aspects doivent être explicités,
- existence des cotes de niveau des étages et des éléments les plus marquants, ...

6.3.7 Plans de coupe

Aucun gabarit n'est fourni ni aucune liste de calques n'est imposée. Cependant, certaines consignes sont à respecter :

- existence d'un plan de repérage des coupes (situé dans un calque distinct),
- les différents éléments composant les coupes doivent être situés dans des calques distincts,
- existence des cotes de niveau des étages et des éléments les plus marquants, ...

6.4 Contrôle

Il est rappelé à chaque prestataire de s'assurer, avant transmission des documents, de l'adéquation entre le travail réalisé et la présente charte graphique, faute du quoi la prestation sera considérée comme non réalisée.

Le contrôle de la conformité des livrables à la charte graphique sera effectué par le Service Pilotage Exploitation et Information Patrimoniale (SPEIP).

7 ANNEXE 1 – CODIFICATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE SORBONNE UNIVERSITE

7.1 Etablissements

CODE ETABL.	LIBELLE ETABLISSEMENT
----------------	--------------------------

Etablissements dépendant de la Faculté de Lettres

- | | |
|-------|---|
| • CAT | Centre d'études catalanes |
| • CEL | CELSA : Ecole des Hautes Etudes en Sciences de l'Information et de la Communication |
| • CLI | Campus de Clignancourt |
| • IAA | Institut d'Art et d'Archéologie |
| • IEH | Institut d'études hispaniques |
| • IGE | Institut de géographie et aménagement |
| • INH | INHA : Site principal |
| • ISP | INSPE : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de Paris |
| • MAL | Campus de Malesherbes |
| • MDR | Maison de la recherche |
| • SLA | Centre d'études slaves |
| • SOR | Campus de la Sorbonne |

Etablissements dépendant de la Faculté de Sciences et Ingénierie

- | | |
|-------|---|
| • AQA | Aquafutura |
| • CSC | Campus Saint-Cyr l'Ecole |
| • FER | Institut du Fer-à-Moulin |
| • IAP | Institut d'Astrophysique de Paris |
| • IHP | Institut Henri Poincaré |
| • IMV | IMEV : Institut de la mer de Villefranche-sur-mer |
| • OOB | OOB : Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer |
| • PMC | CPMC : Campus Pierre et Marie Curie |
| • SBR | SBR : Station Biologique de Roscoff |

Etablissements dépendant de la Faculté de Santé

- | | |
|-------|---------------------------------------|
| • FOI | Institut de la longévité Charles Foix |
| • IDV | Institut de la vision |
| • PSA | Campus Pitié-Salpêtrière |
| • SAN | Campus Saint-Antoine |
| • TEN | Faculté de Santé : Tenon |
| • TRO | Faculté de Santé : Trousseau |

Etablissements dépendant directement du Niveau Inter Facultaire

- | | |
|-------|--|
| • AGO | Incubateur Agoranov |
| • COR | Campus des Cordeliers |
| • EHE | EHESS : Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales |
| • FRA | Site d'expérimentation de Francourville |
| • IAC | Institut aérotechnique du CNAM (La soufflerie) |
| • THO | Le petit Montjoux |

7.2 Sites

CODE ETABL.	CODE SITE	LIBELLE SITE
----------------	--------------	-----------------

Sites dépendant de la Faculté de Lettres

• CAT	CAT1	Centre d'études catalanes : Site principal
• CEL	CEL1	CELSA : Site de Neuilly
• CLI	CLI1	Campus de Clignancourt : Site principal
• IAA	IAA1	Institut d'Art et d'Archéologie : Site principal
• IEH	IEH1	Institut d'études hispaniques : Site principal
• IGE	IGE1	Institut de géographie et aménagement : Site principal
• ISP	ISP1	INSPE : Site Molitor
• ISP	ISP2	INSPE : Site Batignolles
• ISP	ISP3	INSPE : Site Boursault
• MAL	MAL1	Campus de Malesherbes : Site principal
• MDR	MDR1	Maison de la recherche : Site principal
• SLA	SLA1	Centre d'études slaves : Site principal
• SOR	SOR1	Campus de la Sorbonne : Site de La Sorbonne
• SOR	SOR2	Campus de la Sorbonne : Site du 11 Rue Cujas
• SOR	SOR3	Campus de la Sorbonne : Site du 15 Rue Cujas
• SOR	SOR4	Campus de la Sorbonne : Site Îlot Champollion

Sites dépendant de la Faculté de Sciences et Ingénierie

• AQA	AQA1	Aquafutura : site de l'usine des eaux d'Ivry
• CSC	CSC1	Campus Saint-Cyr l'Ecole
• FER	FER1	Institut du fer à moulin (IFM) : Site principal
• IAP	IAP1	Institut d'astrophysique de Paris : Site principal
• IHP	IHP1	Institut Henri Poincaré - Site Curie
• IMV	IMV1	IMEV : Intitut de la mer de Villefranche-sur-mer : Site de la Corderie
• IMV	IMV2	IMEV : Site des bâtiments Galèriens, Vieille Forge et Ateliers/loge
• IMV	IMV2	IMEV : Site du Local NAOS
• IMV	IMV3	IMEV : Site des bâtiments J.Maetz et J.Barrois
• IMV	IMV4	IMEV : Site du terrain La Palmeraie "Castel Floréal"
• OOB	OOB1	OOB : Site du bâtiment ARAGO A
• OOB	OOB2	OOB : Site des bâtiments ARAGO B / Annexe / Louis Boutan
• OOB	OOB3	OOB : Site de la Résidence chercheurs universitaire
• OOB	OOB4	OOB : Site de la Villa Wintrebert
• OOB	OOB5	OOB : Site de la Cuve
• OOB	OOB6	OOB : Site de la Villa Bogoraze
• OOB	OOB7	OOB : Site du Jardin Méditerranéen du Mas de la Serre
• PMC	PMC1	CPMC : Site Jussieu
• SBR	SBR1	SBR : Site des bâtiments CRBM/ IGM / B. LACAZE DUTHIERS / VIVIER
• SBR	SBR2	SBR : Site du bâtiment Ker Jeffic
• SBR	SBR3	SBR : Site du Laber - Campus blue Valley

Sites dépendant de la Faculté de Santé

• IDV	IDV1	Institut de la vision : Site principal
• FOI	FOI1	Institut de la longévité Charles Foix : Site de l'Hôpital Charles Foix
• PSA	PSA1	Campus Pitié-Salpêtrière : Site du 105 boulevard de l'hôpital
• PSA	PSA2	Campus Pitié-Salpêtrière : Site du 91 boulevard de l'hôpital
• PSA	PSA3	Campus Pitié-Salpêtrière : Site du bâtiment CHARCOT
• PSA	PSA4	Campus Pitié-Salpêtrière : Site du bâtiment STOMATOLOGIE
• SAN	SAN1	Campus Saint-Antoine : Site des bâtiments SUD et IGH

- | | | |
|-------|------|--|
| • SAN | TRO1 | Faculté de Santé : Site de l'Hôpital Trousseau |
| • TEN | TEN1 | Faculté de Santé : Site de l'Hôpital Tenon |
| TRO | TRO1 | Faculté de Santé : Site de l'Hôpital Trousseau |

Sites dépendant directement du Niveau Interfacultaire

- | | | |
|-------|------|--|
| • AGO | AGO1 | Incubateur Agoranov : Site Raspail |
| • COR | COR1 | Campus des Cordeliers : Site principal |
| • EHE | EHE1 | EHESS : Site du 96 boulevard Raspail |
| • EHE | EHE2 | EHESS : Site du 105 boulevard Raspail |
| • FRA | FRA1 | Site d'expérimentation de Francourville |
| • IAC | IAC1 | Institut aérotechnique du CNAM : Site de La soufflerie |
| • THO | THO1 | Le petit Montjoux : Site de la propriété |

7.3 Bâtiments

CODE ETABL.	CODE SITE	CODE BATIMENT	LIBELLE BATIMENT
----------------	--------------	------------------	---------------------

Bâtiments dépendant de la Faculté de Lettres

• CAT	CAT1	CAT1_CATA	Centre d'études catalanes
• CEL (...) Communication	CEL1	CEL1_CELS	CELSA - Ecole des Hautes Etudes en Sciences
• CLI	CLI1	CLI1_CLIG	Campus de Clignancourt
• IAA	IAA1	IAA1_MICH	Institut d'Art et d'Archéologie
• IEH	IEH1	IEH1_HISP	Institut d'études hispaniques
• IGE	IGE1	IGE1_IGEO	Institut de géographie et aménagement
• ISP (au fond du jardin)	ISP1	ISP1_ANEX	INSPE de PARIS : Site Molitor : Bâtiment Annexe
• ISP	ISP1	ISP1_GYMN	INSPE de PARIS : Site Molitor : Gymnase
• ISP (ailes A/B/C/D)	ISP1	ISP1_MOLI	INSPE de PARIS : Site Molitor : Bâtiment principal
• ISP principal	ISP2	ISP2_BATI	INSPE de PARIS : Site Batignolles : Bâtiment
• ISP principal	ISP3	ISP3_BOU1	INSPE de PARIS : Site Boursault : Bâtiment
• ISP	ISP3	ISP3_BOU2	INSPE de PARIS : Site Boursault : Annexe
• MAL	MAL1	MAL1_MALE	Campus de Malesherbes : Bâtiment principal
• MAL principale	MAL1	MAL1_PORT	Campus de Malesherbes : portail entrée
• MDR	MDR1	MDR1_SERP	Maison de la recherche
• SLA	SLA1	SLA1_SLAV	Centre d'études slaves
• SOR	SOR1	SOR1-SORB	Campus de la Sorbonne - La Sorbonne
• SOR FL)	SOR2	SOR2-CU11	Campus de la Sorbonne - 11 Rue Cujas (bureaux
• SOR (Reprographie)	SOR3	SOR3-CU15	Campus de la Sorbonne - 15 Rue Cujas
• SOR Rue Champollion	SOR4	SOR4_CH16	Campus de la Sorbonne - Îlot Champollion - 16
• SOR Rue Champollion	SOR4	SOR4_CH18	Campus de la Sorbonne - Îlot Champollion - 18

Bâtiments dépendant de la Faculté de Sciences et Ingénierie

• AQA	AQA1	AQA1_AQUA	Aquafutura : Bâtiment de formation
• CSC	CSC1	CSC1_MECA	Campus Saint-Cyr l'Ecole
• FER	FER1	FER1_MOUL	Institut du fer à moulin (IFM)
• IAP	IAP1	IAP1_ASTR	Institut d'Astrophysique de Paris : Site principal
• IHP	IHP1	IHP1_BORE	Institut Henri Poincaré : Bâtiment Emile-Borel
• IHP	IHP1	IHP1_PERR	Institut Henri Poincaré : Bâtiment Jean Perrin
• IMV Nicolas)	IMV1	IMV1_CORD	IMEV : Bâtiment de la Corderie (ancienne caserne
• IMV	IMV2	IMV2_FORG	IMEV : Bâtiment Vieille Forge
• IMV	IMV2	IMV2_GALE	IMEV : Bâtiment Galèriens
• IMV	IMV2	IMV2_LOGE	IMEV : Bâtiment Ateliers/Loge
• IMV departemental)	IMV2	IMV2-NAOS	IMEV : Local NAOS (SU est locataire du conseil
• IMV	IMV3	IMV3_BARR	IMEV : Résidence Jules Barrois
• IMV	IMV3	IMV3_MAET	IMEV : Bâtiment Jean Maetz
• IMV	IMV4	IMV4_PALM	IMEV : Terrain dit La Palmeraie "Castel Floréal"
• OOB Duthiers)	OOB1	OOB1_ARAA	OOB : Bâtiment Arago A (Bâtiment H. de Lacaze-

• OOB Chatton)	OOB2	OOB2_ARAB	OOB : Bâtiment Arago B (Bâtiment Edouard
• OOB	OOB2	OOB2_ARAX	OOB : Bâtiment Arago ANNEXE
• OOB Biodiversarium)	OOB2	OOB2_BOUT	OOB : Bâtiment Louis Boutan (hébergeant le
• OOB	OOB3	OOB3_RESI	OOB : Résidence chercheurs universitaire
• OOB	OOB4	OOB4_WINT	OOB : Villa Wintrebert
• OOB	OOB5	OOB5_CUVE	OOB : Cuve
• OOB	OOB6	OOB6_BOGO	OOB : Villa Bogoraze
• OOB de la Serre	OOB7	OOB7_SERRE	OOB : Bâtiments du Jardin Méditerranéen du Mas
• PMC	PMC1	PMC1_ATRI	CPMC : Bâtiment Atrium
• PMC	PMC1	PMC1_CASA	CPMC : Bâtiment Cassan-A, B, C
• PMC	PMC1	PMC1_CASF	CPMC : Bâtiment Cassan-F
• PMC Fonctionnelle	PMC1	PMC1_CEFI	CPMC : Bâtiment du CEFI : Centre d'Exploration
• PMC	PMC1	PMC1_CHAU	CPMC : Chaufferie Centrale
• PMC	PMC1	PMC1_ELEC	CPMC : Groupe Electrogène
• PMC	PMC1	PMC1_ESCL	CPMC : Bâtiment Escanglon
• PMC	PMC1	PMC1_FROI	CPMC : Groupe de Production du Froid
• PMC	PMC1	PMC1_GARD	CPMC : Bâtiment Halte Garderie
• PMC	PMC1	PMC1_GRIL	CPMC : GRIL D'ALBERT
• PMC	PMC1	PMC1_GYMN	CPMC : Bâtiment Centre Sportif Jean Talbot
• PMC Têtes de Gril)	PMC1	PMC1_LOGE	CPMC : Bâtiments Logements de Fonction (3
• PMC Construction)	PMC1	PMC1_PARC	CPMC : Bâtiment Paris PARC (EN COURS de
• PMC	PMC1	PMC1_SOUT	CPMC : Soutes à déchets toxiques
• PMC	PMC1	PMC1_TZAM	CPMC : Tour Zamansky
• SBR Marines	SBR1	SBR1_CRBM	SBR : CRBM : Centre de Ressources Biologiques
• SBR	SBR1	SBR1_IGMA	SBR : IGM : Institut de Génomique Marine
• SBR	SBR1	SBR1_LACZ	SBR : Bâtiment Lacaze-Duthiers
• SBR	SBR1	SBR1_VILA	SBR : Maison Lacaze-Duthiers - Villa Mon Désir
• SBR	SBR1	SBR1_VIVI	SBR : Vivier (bassin d'eau de mer)
• SBR	SBR2	SBR2_KERJ	SBR : Bâtiment Ker Jeffic
• SBR	SBR3	SBR3_LABR	SBR : Laber - Campus blue Valley

Bâtiments dépendant de la Faculté de Santé

• IDV	IDV1	IDV1_VISI	Institut de la vision
• FOI Eugénie	FOI1	FOI1_ANIM	Institut de la longévité Charles Foix : Bâtiment
• FOI Pasteur	FOI1	FOI1_PAST	Institut de la longévité Charles Foix : Bâtiment
• PSA l'hôpital	PSA1	PSA1_105H	Campus Pitié-Salpêtrière : 105 boulevard de
• PSA l'hôpital	PSA2	PSA2_091H	Campus Pitié-Salpêtrière : 91 boulevard de
• PSA	PSA3	PSA3_CHAR	Campus Pitié-Salpêtrière : Bâtiment Charcot
• PSA	PSA4	PSA4_STOM	Campus Pitié-Salpêtrière : Bâtiment Stomatologie
• SAN	SAN1	SAN1_BSUD	Campus Saint-Antoine : bâtiment SUD
• SAN	SAN1	SAN1_SIGH	Campus Saint-Antoine : bâtiment IGH
• TEN	TEN1	TEN1_TENO	Faculté de Santé : Tenon
• TRO	TRO1	TRO1_TROU	Faculté de Santé : Trousseau

Bâtiments dépendant directement du Niveau Inter Facultaire

• AGO	AGO1	AGO1_AGOR	Incubateur Agoranov
-------	------	-----------	---------------------

- | | | | |
|------------------------|------|-----------|---|
| • COR | COR1 | COR1_CORD | Campus des Cordeliers : Bâtiment principal |
| • EHE | EHE1 | EHE1_96RA | EHESS : 96 boulevard |
| • EHE | EHE2 | EHE2_105A | EHESS : Bâtiment A |
| • EHE | EHE2 | EHE2_105B | EHESS : Bâtiment B |
| • FRA | FRA1 | FRA1_EXPE | Site d'expérimentation de Francourville : |
| Ensemble des bâtiments | | | |
| • IAC | IAC1 | IAC1_CNAM | Institut aérotechnique du CNAM : Ensemble des |
| bâtiments | | | |
| • THO | THO1 | THO1_MONT | Le petit Montjoux : Bâtisse principale |
| • THO | THO1 | THO1_GARD | Le petit Montjoux : Bâtisse gardiennage |

7.4 Zone / Aile

La notion de zone ou d'aile pourra être utilisée seulement dans le cas de bâtiments complexes.

Le découpage sera précisé au moment du cadrage de la prestation.

7.5 Niveau

Chaque niveau sera codifié par 3 caractères selon la liste suivante :

- Sous-sols – SS1, SS2, SS3, ...
- Rez-de-Chaussée – RDC
- Rez-de-Chaussée Bas – RDB
- Rez-de-Chaussée Haut – RDH
- Rez-de-Jardin – RDJ
- Entresol – ES1, ES2, ES3, ...
- Etages – N01, N02, N03, ...N10...
- Mezzanine – MZ1, MZ2, MZ3,
- Toiture - TOI

7.6 Local

Tout local dépendant du patrimoine immobilier de SU sera identifiable par un code à 3 chiffres du 001 au 999 par niveau.

Il sera complété par le nom du local utilisé usuellement sur le terrain.